

Municipalité

Case postale

CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : 6 novembre 2020

N/réf. : lge

**AVIS AUX ELECTRICES
ET ELECTEURS DE LA COMMUNE
D'YVERDON-LES-BAINS**

Nous informons les électriciens et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains qu'en date du 5 novembre 2020, le Conseil communal a accepté les préavis suivants :

- **PR20.16PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 63'800.- pour la mise en conformité de la halle n° ECA 4948 et de ses abords sur la parcelle n° 3337, au lieu-dit « Aux Parties »
- **PR20.17PR** concernant la prolongation du terme et l'adaptation du montant de la redevance de la servitude de superficie érigée en droit distinct et permanent (DDP) sur la parcelle n° 1845 de la Commune d'Yverdon-les-Bains, en faveur de « La Plage d'Yverdon SA » ; article 1a bis nouveau ; article 1b amendé

*Le référendum peut être demandé contre ces décisions dans les **dix jours** à dater de la publication du présent avis, en respectant les dispositions de l'article 110 al. 1 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt et autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP).*

MUNICIPALITE
D'YVERDON-LES-BAINS

Pilier public du 6 au 16 novembre 2020